



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-sixième session

Point 9 de l'ordre du jour

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: suivi et application de la Déclaration et du Programme d'Action de Durban

Éthiopie (au nom du Groupe des États d'Afrique): projet de résolution

26/...

Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine: projet de programme d'activités

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 68/237 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2013, par laquelle l'Assemblée a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2024,

Rappelant aussi sa résolution 25/33 relative à la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et les travaux entrepris à ce sujet par le Groupe de travail intergouvernemental chargé de faire des recommandations en vue de l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban,

Tenant compte de la date limite du 30 juin 2014 fixée par l'Assemblée générale pour l'examen et l'adoption ultérieure du projet de programme d'activités,

1. *Décide* de transmettre d'urgence à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Président de cette Assemblée et de son facilitateur, le rapport du Groupe de travail intergouvernemental chargé de faire des recommandations en vue de l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, dans lequel figure le projet de programme d'activités sous sa forme actuelle¹;

2. *Invite* l'Assemblée générale à procéder à l'examen et à l'adoption ultérieure du projet de programme d'activités pour la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 2015.

¹ A/HRC/26/55.

